

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni (présent de la délibération n°1 à la délibération n°5, absent à la délibération n°6, présent de la délibération n°7 à la délibération n°17), BARBARIT Anita, BELAUD Gildas (présent de la délibération n°1 à la délibération n°5, absent à la délibération n°6, présent de la délibération n°7 à la délibération n°17), ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle (présent de la délibération n°1 à la délibération n°5, absent à la délibération n°6, présent de la délibération n°7 à la délibération n°17), POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David (présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, absent à la délibération n°7, présent de la délibération n°8 à la délibération n°17), RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume (présent de la délibération n°1 à la délibération n°11, absent à la délibération n°12, présent de la délibération n°13 à la délibération n°17), BOURMAUD Jean-Loup.

SECRÉTAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT EXCUSÉ :

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent (donne procuration à Guillaume GALLAIS de la délibération n°1 à la délibération n°11, absent à la délibération n°12, donne procuration à Guillaume GALLAIS de la délibération n°13 à la délibération n°17)

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date d'affichage 22 Juin 2026

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
	Décisions du Maire	à pris connaissance
26.06.16.067	Décision modificative n° 1 - Budget principal	adopte à l'unanimité
26.06.16.068	Décision modificative n° 1 - Budget Lotissement du Fief du Rocher	adopte à la majorité



26.06.16.069	Subvention 2026 - Avenir Gymnique	adopte à l'unanimité
26.06.16.070	Subvention 2026 - Club Nautique	adopte à l'unanimité des voix exprimées
26.06.16.071	Subvention 2026 - ASC Football	adopte à l'unanimité
26.06.16.072	Subvention 2026 - Tennis club	adopte à l'unanimité
26.06.16.073	Subvention 2026 - STAC	adopte à l'unanimité
26.06.16.074	Subvention 2026 - Vélo Club	adopte à l'unanimité
26.06.16.075	Subvention 2026 - Tir à l'Arc	adopte à l'unanimité
26.06.16.076	Subvention exceptionnelle - EVBC	adopte à l'unanimité
26.06.16.077	Subvention OGEC Ecole Sainte Marie	adopte à l'unanimité
26.06.16.078	Avenants : marché de travaux réhabilitation et extension du CTM	adopte à l'unanimité
26.06.16.079	Transfert résultat budget Assainissement à Vendée Eau	adopte à l'unanimité
26.06.16.080	Désignation d'un référent déontologue	adopte à l'unanimité
26.06.16.081	Désignation d'un représentant à l'association Atout-Linge	adopte à l'unanimité
26.06.16.082	Désignation d'un représentant au Conseil local de Vendée Eau	adopte à l'unanimité

Nicolas MAUPETIT
Maire



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
 de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
 - en exercice : 23
 - présents : 20
 - votants : 23

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 26.06.16.067

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence, BATY Laurent

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella,
 GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup,
 BATY Laurent donne procuration à GALLAIS Guillaume

Décision modificative n° 1 - Budget principal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1,

Vu le budget primitif du budget principal voté par le conseil municipal le 10 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2026 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-012 : MAIRIE	2 850.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	2 850.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-175 : 175M SALLE DE SPORTS BONSEJOUR	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-179 : 179M TRAVAUX SALLE DE SPORTS C	0.00 €	850.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 850.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 850.00 €	2 850.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	2 850.00 €		0.00 €	



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'L. Guilloton', written in a cursive style.

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Giorlette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
 de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Séance du 16 juin 2026

Nombre de conseillers :
 - en exercice : 23
 - présents : 20
 - votants : 23

Délibération n° 26.06.16.068

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence, BATY Laurent

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella,
 GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup,
 BATY Laurent donne procuration à GALLAIS Guillaume

Décision modificative n° 1 - Budget Lotissement du Fief du Rocher

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1,

Vu le budget primitif du budget Lotissement du Fief du Rocher voté par le conseil municipal le 10 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget Lotissement du Fief du Rocher de l'exercice 2026 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-55688 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	4 094.59 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	4 094.59 €	0.00 €	0.00 €
R- 75322 : Prise en charge du décali du BA à caractère admin. par la BP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 094.59 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 094.59 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	4 094.59 €	0.00 €	4 094.59 €
Total Général		4 094.59 €		4 094.59 €



Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260616-26_06_16_068-DE

SLOW

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à la majorité avec 21 voix pour et 2 voix contre (GALLAIS Guillaume, BATY Laurent), la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON



* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gioriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 26.06.16.069

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence, BATY Laurent

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent donne procuration à GALLAIS Guillaume

Subvention 2026 - Avenir Gymnique

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L1611-4 et L2331-2 ;

Vu la délibération n° 25-06-02-065 du conseil municipal du 2 juin 2025 fixant les subventions aux associations ;

Vu la demande de l'association Avenir Gymnique ;

Vu le barème d'aide établi pour les associations sportives ;

Vu la tenue de la commission Culture-Vie associative-Communication en date du 28 mai 2026 ;

Vu la tenue de la commission Finances en date du 10 juin 2026 ;

Il est proposé au Conseil,

D'ATTRIBUER à l'association Avenir Gymnique la somme de 1 736.00 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents

Nicolas MAUPETIT
Maire



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON



* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 26.06.16.070

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence, BATY Laurent

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent donne procuration à GALLAIS Guillaume

Subvention 2026 - Club Nautique

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L1611-4 et L2331-2 ;

Vu la délibération n° 25-06-02-065 du conseil municipal du 2 juin 2025 fixant les subventions aux associations ;

Vu la demande de l'association Club Nautique ;

Vu le barème d'aide établi pour les associations sportives ;

Vu la tenue de la commission Culture-Vie associative-Communication en date du 28 mai 2026 ;

Vu la tenue de la commission Finances en date du 10 juin 2026 ;

Il est proposé au Conseil,

D'ATTRIBUER à l'association Club Nautique la somme de 1 486.00 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à la majorité avec 22 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote (GIRARD Laurence), la proposition ci-dessus.

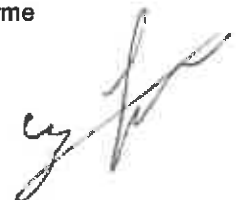
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents

Nicolas MAUPETIT
Maire



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON



* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 20

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 26.06.16.071

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, BARBARIT Anita, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) : RAGON Giovanni, BELAUD Gildas, VEILLAT Isabelle

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence, BATY Laurent

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent donne procuration à GALLAIS Guillaume

Subvention 2026 - ASC Football

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L1611-4 et L2331-2 ;

Vu la délibération n° 25-06-02-065 du conseil municipal du 2 juin 2025 fixant les subventions aux associations ;

Vu la demande de l'association ASC Vendée Football ;

Vu le barème d'aide établi pour les associations sportives ;

Vu la tenue de la commission Culture-Vie associative-Communication en date du 28 mai 2026 ;

Vu la tenue de la commission Finances en date du 10 juin 2026 ;

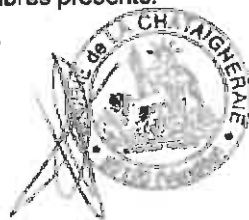
Il est proposé au Conseil,

D'ATTRIBUER à l'association ASC Vendée Football la somme de 6 623.00 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

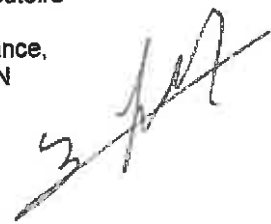
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Nicolas MAUPETIT
Maire



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON



Nombre de conseillers :
en exercice : 23
présents : 19
votants : 22

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 26.06.16.072

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) : POUPLIN David

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence, BATY Laurent

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent donne procuration à GALLAIS Guillaume

Subvention 2026 - Tennis club

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L1611-4 et L2331-2 ;

Vu la délibération n° 25-06-02-065 du conseil municipal du 2 juin 2025 fixant les subventions aux associations ;

Vu la demande de l'association Tennis Club ;

Vu le barème d'aide établi pour les associations sportives ;

Vu la tenue de la commission Culture-Vie associative-Communication en date du 28 mai 2026 ;

Vu la tenue de la commission Finances en date du 10 juin 2026 ;

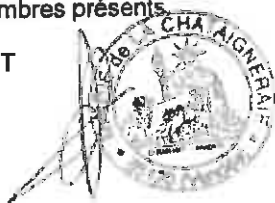
Il est proposé au Conseil,

D'ATTRIBUER à l'association Tennis Club la somme de 239.00 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Nicolas MAUPETIT
Maire



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON



* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041, NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 26.06.16.073

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence, BATY Laurent

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent donne procuration à GALLAIS Guillaume

Subvention 2026 - STAC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L1611-4 et L2331-2 ;

Vu la délibération n° 25-06-02-065 du conseil municipal du 2 juin 2025 fixant les subventions aux associations ;

Vu la demande de l'association STAC ;

Vu le barème d'aide établi pour les associations sportives ;

Vu la tenue de la commission Culture-Vie associative-Communication en date du 28 mai 2026 ;

Vu la tenue de la commission Finances en date du 10 juin 2026 ;

Il est proposé au Conseil,

D'ATTRIBUER à l'association STAC la somme de 336.00 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

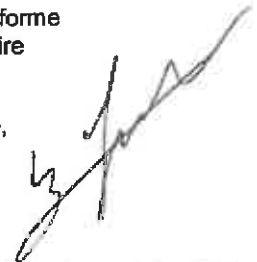
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Nicolas MAUPETIT
Maire



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON



* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et-ou notification.

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 26.06.16.074

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence, BATY Laurent

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent donne procuration à GALLAIS Guillaume

Subvention 2026 - Vélo Club

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L1611-4 et L2331-2 ;

Vu la délibération n° 25-06-02-065 du conseil municipal du 2 juin 2025 fixant les subventions aux associations ;

Vu la demande de l'association Vélo Club ;

Vu le barème d'aide établi pour les associations sportives ;

Vu la tenue de la commission Culture-Vie associative-Communication en date du 28 mai 2026 ;

Vu la tenue de la commission Finances en date du 10 juin 2026 ;

Il est proposé au Conseil,

D'ATTRIBUER à l'association Vélo Club la somme de 184.00 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

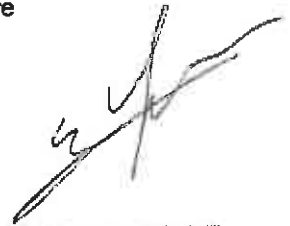
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents

Nicolas MAUPETIT
Maire



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON



* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et-ou notification.

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 26.06.16.075

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence, BATY Laurent

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent donne procuration à GALLAIS Guillaume

Subvention 2026 - Tir à l'Arc

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L1611-4 et L2331-2 ;

Vu la délibération n° 25-06-02-065 du conseil municipal du 2 juin 2025 fixant les subventions aux associations ;

Vu la demande de l'association Tir à l'Arc ;

Vu le barème d'aide établi pour les associations sportives ;

Vu la tenue de la commission Culture-Vie associative-Communication en date du 28 mai 2026 ;

Vu la tenue de la commission Finances en date du 10 juin 2026 ;

Il est proposé au Conseil,

D'ATTRIBUER à l'association Tir à l'Arc la somme de 412.00 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Nicolas MAUPETIT
Maire



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON



* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 26.06.16.076

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BOURMAUD Jean-Loup

SECRETAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence, BATY Laurent

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent donne procuration à GALLAIS Guillaume

Subvention exceptionnelle - EVBC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1,

Vu la demande de l'association EVBC ;

Vu la tenue de la commission Culture-Vie associative-Communication en date du 28 mai 2026 ;

Vu la tenue de la commission Finances en date du 10 juin 2026 ;

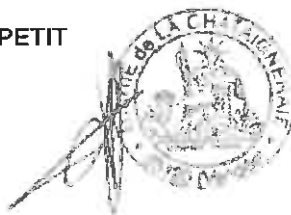
Il est proposé au Conseil :

D'ATTRIBUER à l'association « EVBC », une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

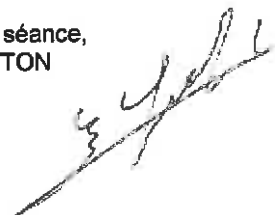
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Nicolas MAUPETIT
Maire



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON



* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 21

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 26.06.16.077

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) : GALLAIS Guillaume, BATY Laurent

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup

Subvention OGEC Ecole Sainte Marie

Vu l'article L533-1 du code de l'Education : « les collectivités territoriales peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignements qu'il fréquente » donnant la possibilité à la commune de verser une aide dans un souci d'équité,

Considérant la demande de subvention de 9 000.00 € présentée par l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie concernant la prise en charge des frais de personnel pour la pause méridienne,

Considérant l'avis des commissions Enfance-Jeunesse-Scolaire et Finances,

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 9 000.00 € pour l'année 2024-2025 à l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie ;

Il est proposé au conseil :

D'ATTRIBUER une subvention de 9 000.00 € à l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie dans le cadre d'une aide à caractère social pour la restauration scolaire au titre de l'année scolaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Nicolas MAUPETIT
Maire



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON



* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 26.06.16.078

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence, BATY Laurent

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella,
GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup,
BATY Laurent donne procuration à GALLAIS Guillaume

Avenants : marché de travaux réhabilitation et extension du CTM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 25-06-02-069 du 2 juin 2025 attribuant le marché de travaux de réhabilitation et extension du centre technique municipal et aménagement du parking jouxtant le centre technique,

Considérant que, dans le cadre de l'exécution du marché de travaux de réhabilitation et d'extension du centre technique municipal et de l'aménagement du parking jouxtant celui-ci, des adaptations techniques se sont révélées nécessaires en cours de chantier, impliquant la réalisation de prestations non prévues au marché initial, telles que la modification des portes rangement sécurisés dans le local batteries, mise en place de cloisons d'habillage et isolation thermique des cloisons de doublage par laine de verre, modification de cloisons et habillage des murs existants du dégagement et côté sanitaire, installation d'une borne de recharge électrique, suppression de haie végétale et terrassement, modification des travaux du parking, modification de la clôture et des portails.

Ces prestations non prévues au marché sont nécessaires et requièrent des avenants au marché défini comme suit :



Lot 4 : Charpente métallique - serrurerieModifications introduites par le présent avenant :

Moins-values :

Modification des portes rangement sécurisé dans le local batteries.

Lot 6 : Menuiseries extérieures aluModifications introduites par le présent avenant :

Plus-values :

Cloisons d'habillage et isolation thermique des cloisons de doublage par laine de verre.

Lot 7 : Cloisons-isolation-PlafondsModifications introduites par le présent avenant :

Plus-values :

Habillage des murs existants du dégagement et côté sanitaire

Cloison de distribution

Moins-values :

Trappe d'accès aux combles

Façon de trémie dans plancher bois existant

F. et P. de trappe battante.

Lot 11 : ElectricitéModifications introduites par le présent avenant :

Plus-values :

Installation d'une borne de recharge électrique

Lot 13 : Terrassement - VRDModifications introduites par le présent avenant :

Moins-values :

Suppression haie végétale, décapage, fondations pour terrassement plateforme.

Modification des travaux du parking.

Lot 14 : Clôtures - PortailsModifications introduites par le présent avenant :

Plus-values :

Modification de la clôture et des portails

N° de lot	Lots	Montant du Marché HT	Montant de l'avenant	Nouveau montant marché HT	% d'augmentation
4	Charpente métallique - serrurerie	220 000.00 €	-1 258.00 €	208 588.00 €	-0.57
6	Menuiseries extérieures alu	24 655.39 €	3 687.55 €	26 899.13 €	14.96
7	Cloisons-isolation-Plafonds	19 582.00 €	1 794.46 €	21 376.46 €	9.16
11	Electricité	42 873.66 €	4 057.94 €	46 931.60 €	9.49
13	Terrassement - VRD	163 454.26 €	-20 557.51 €	150 294.75 €	-12.576
14	Clôtures - Portails	21 718.00 €	8 840.00 €	30 558.00 €	40.70
	Total des avenants		-3 453.56 €		

Nouveau montant du marché public :

Le nouveau montant global du marché s'élève donc à la somme de 1 053 022.08 € HT, soit une augmentation de 0.15 %.



Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260616-26_06_16_078-DE



Il est proposé au Conseil municipal :

D'ACCEPTER les avenants au marché de travaux pour la réhabilitation et extension du centre technique municipal et aménagement du parking jouxtant le centre technique comme ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON

♦ Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 26.06.16.079

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anifa, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence, BATY Laurent

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent donne procuration à GALLAIS Guillaume

Transfert résultat budget Assainissement à Vendée Eau

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif à Vendée Eau au 1^{er} janvier 2026, le conseil municipal a approuvé par délibération du 1^{er} Décembre 2025 la clôture du budget annexe de l'assainissement collectif, ainsi que le principe du transfert des résultats de clôture du budget annexe communal assainissement collectif au budget annexe assainissement collectif de Vendée Eau.

Ainsi, ces résultats budgétaires, directement issus du financement apporté par les usagers de l'assainissement collectif, pourront continuer à participer au financement du service public de l'assainissement collectif sur le territoire du Pays de la Chataigneraie, et aux investissements correspondants.

Suite à l'approbation du compte financier unique, les résultats de clôture sont les suivants :

- Section d'exploitation : excédent de 91 482.34 €
- Section d'investissement : excédent de 10 205.79 €

Il convient donc désormais de transférer les résultats de clôture du budget de l'assainissement collectif, tels que définis ci-dessus, au budget annexe assainissement collectif 2026 de Vendée Eau.

VU les articles L 1321-1, L 1321-2 et L 1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les transferts de compétence entre collectivités ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M49 ;

VU la délibération C0972025 du Conseil de Communauté en date du 22 mai 2025, par laquelle la Communauté de communes du pays de la Châtaigneraie approuve la modification de ses statuts portant notamment sur la prise de compétence assainissement collectif à la carte au 1^{er} janvier 2026 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-509 du 28 août 2025, portant modification des statuts de la Communauté de communes du pays de la Châtaigneraie ;



VU la délibération C170/2025 du Conseil de Communauté en d
laquelle la Communauté de communes du pays de la Châtaigneraie a approuvé le transfert de
la compétence assainissement collectif à Vendée Eau à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
VU la délibération n°25.12.01.141 en date du 1^{er} Décembre 2025 du conseil municipal de notre
commune, approuvant le principe du transfert des résultats budgétaires de l'assainissement
collectif au budget annexe assainissement collectif de Vendée Eau, de manière à participer au
financement du service et des investissements correspondants ;
VU la délibération n° 26.03.10.010 en date du 10 Mars 2026 du conseil municipal de notre
commune, approuvant le compte financier unique 2025 du budget annexe de l'assainissement
collectif ;
CONSIDERANT que les résultats de clôture du budget annexe de l'assainissement collectif,
qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés à Vendée Eau ;

Il est proposé au conseil :

- **D'AUTORISER le transfert des résultats de clôture du budget annexe communal de l'assainissement collectif 2025 à Vendée Eau, au sein du budget annexe de l'assainissement collectif 2026 de Vendée Eau, comme suit :**
 - Section d'exploitation : excédent de 91 482.34 €
 - Section d'investissement : excédent de 10 205.79 €

- **DE DIRE que ces résultats seront transférés par l'émission :**
 - D'un mandat au compte 65888 pour un montant de 91 482.34 €
 - D'un mandat au compte 1068 d'un montant de 10 205.79 €

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire toutes démarches et signer tous documents utiles à la présente décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON

Nombre de conseillers :
en exercice : 23
présents : 20
votants : 23

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 26.06.16.080

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence, BATY Laurent

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent donne procuration à GALLAIS Guillaume

Désignation d'un référent déontologue

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,
VU l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,
VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
VU la liste proposée par l'AMPCV,

Il est proposé au conseil de :

DÉSIGNER en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMPCV ci-dessous, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

Liste des référents déontologues

- ❖ Monsieur Bertrand FAURE,
Professeur de droit public à la faculté et responsable du master "collectivités territoriales »
- ❖ Monsieur Bruno LORFEUVRE,
Administrateur des Finances Publiques adjoint

En formation collégiale :

- ❖ Monsieur Jean-François MOLLA,
Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel,
ancien vice-président du tribunal administratif de Nantes

❖ Monsieur Bernard MADELAINÉ,

Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel,
ancien président du tribunal administratif de Nantes

DÉCIDER que la (ou les) personne(s) susmentionnée(s) exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat.

FIXER les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :

- La collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter.
- L'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité.
- Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.
- La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.

DÉCIDER que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans les conditions suivantes : dans un délai d'un mois maximum et sous format écrit.

DÉCIDER que les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues sont les suivants : salle ou espace de travail en cas de déplacement au sein de la collectivité

FIXER les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel :

- Maximum 80 euros par personne et par dossier,
- Maximum 300 euros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée,
- Maximum 200 euros pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.

DÉCIDER que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale, en cas de déplacement au sein de la collectivité.

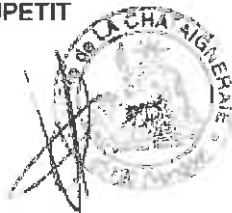
DÉCIDER que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON

♦ Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gioriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 26.06.16.081

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BOURMAUD Jean-Loup

SECRETARE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence, BATY Laurent

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent donne procuration à GALLAIS Guillaume

Désignation d'un représentant à l'association Atout-Linge

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 ;

Considérant la demande de l'association Atout Linge afin de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de leur Conseil d'Administration ;

Il est proposé au Conseil :

DE DÉCIDER que la commune sera représentée au sein du Conseil d'Administration de l'Association Atout Linge ainsi :

- Délégué Titulaire : Monsieur Laurent GUILLOTON
- Délégué Suppléant : Madame Manuella ROUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

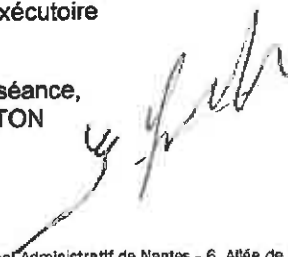
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Nicolas MAUPETIT
Maire



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON



* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 26.06.16.082

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurent GUILLOTON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : LAMY Samantha, GIRARD Laurence, BATY Laurent

LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella,
GIRARD Laurence donne procuration à BOURMAUD Jean-Loup,
BATY Laurent donne procuration à GALLAIS Guillaume

Désignation d'un représentant au Conseil local de Vendée Eau

Vendée Eau sollicite le Conseil Municipal afin de désigner un représentant au conseil local de Vendée Eau « Lay Bocage ». Il y a lieu de nommer un représentant titulaire et un suppléant.

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Le rôle des Conseils locaux précisé à l'article 44 du projet de règlement intérieur est le suivant :
« Les conseils Locaux Vendée Eau ont un rôle consultatif auprès du Comité Syndical et du Bureau.

Ils sont informés des grandes décisions de Vendée Eau et de la vie du Syndicat ; mais aussi de l'action de Vendée Eau sur leur territoire (travaux en cours sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution, contrats de territoire, périmètres de protection des captages d'eau...).

En outre, les Conseils locaux font part à Vendée Eau d'informations ou remarques sur la gestion du service public de l'eau potable localement ; ils peuvent s'autosaisir de toute question entrant dans le champ de compétences de Vendée Eau. »

Il est proposé au Conseil DE DESIGNER un représentant titulaire et un suppléant au conseil local de Vendée Eau.

Monsieur Gérard ARNAUDEAU, se porte candidat comme délégué titulaire.
Monsieur Laurent GUILLOTON, se porte candidat comme délégué suppléant.



Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260616-26_06_16_082-DE

SLO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE élu représentant la commune au sein du Conseil Local « Mervent » :

- Gérard ARNAUDEAU, représentant titulaire
- Laurent GUILLOTON, représentant suppléant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Laurent GUILLOTON

• Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.



Publié le : 23/06/2026 15:09 (Europe/Paris)

Collectivité : La Châtaigneraie

https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/67993